

L'IEC en bref

Dans cette rubrique, vous trouverez les manifestations auxquelles l'IEC a participé.

Avril 2010

- 01/04 : Salon « Entreprendre », Bruxelles
- 02/04 : Réunion avec le groupe de travail sur la simplification administrative, IEC, IRE, IPCF
- 21/04 : Assemblée générale de la Fédération royale du notariat belge, Bruxelles
- 23/04 : Assemblée générale IRE, Banque nationale de Belgique, Bruxelles
- 24/04 : Assemblée générale IEC, Palais du Heysel, Bruxelles
- 28/04 : Rencontre avec les représentants de l'IFAC

Mai 2010

- 07/05 : Rencontre avec les représentants de l'Ordre des experts-comptables français de Paris, Bruxelles
- 19/05 : Discussion sur la directive services avec le SPF Économie

Juin 2010

- 10/06 : Séance académique IPCF, Bruxelles
- 14/06 : Assemblée générale de l'UNPLIB, Bruxelles
- 21/06 : Rencontre avec le Conseil supérieur des professions économiques, Bruxelles

Législation

Avril 2010

- Arrêté royal du 6 avril 2010 modifiant certaines dispositions de l'A.R./C.I.R. 92 (M.B., 13/04/2010)
- Avis du 1^{er} avril 2010 relatif à l'approbation de la norme relative à l'application des normes ISA en Belgique (M.B., 16/04/2010)
- Loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes et visant à modifier le régime des interdictions professionnelles dans le secteur bancaire et financier (M.B., 23/04/2010)
- Arrêté royal du 18 avril 2010 fixant le montant du droit d'inscription sur la liste des personnes autorisées à porter le titre professionnel d'une profession intellectuelle prestataire de services et le montant des jetons de présence alloués aux présidents, aux vice-présidents et aux membres non-fonctionnaires des

commissions et commissions de recours compétentes en matière de port du titre professionnel d'une profession intellectuelle prestataire de services (*M.B.*, 23/04/2010)

Mai 2010

- Arrêté royal du 6 mai 2010 portant adaptation de la liste des organismes soumis à la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (*M.B.*, 10/05/2010)
- Loi du 28 avril 2010 portant des dispositions diverses (*M.B.*, 10/05/2010)
- Loi du 4 mai 2010 modifiant l'article 308, § 3, du Code des impôts sur les revenus 1992 (*M.B.*, 11/05/2010)
- Arrêté royal du 6 mai 2010 pris en exécution de l'article 307, § 1^{er}, alinéas 3 à 6, du Code des impôts sur les revenus 1992 relatif à la liste des États à fiscalité inexistante ou peu élevée (*M.B.*, 12/05/2010)
- Arrêté royal du 10 mai 2010 modifiant l'A.R./C.I.R. 92 en ce qui concerne la déclaration en matière de précompte mobilier (*M.B.*, 14/05/2010)
- Loi du 19 mai 2010 portant des dispositions fiscales et diverses (*M.B.*, 28/05/2010)
- Arrêté royal du 27 mai 2010 fixant les critères essentiels du plan financier de la société privée à responsabilité limitée « Starter », et modifiant l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et l'arrêté royal du 22 juin 2009 portant sur les modalités d'inscription des entreprises non-commerciales de droit privé dans la Banque-Carrefour des Entreprises (*M.B.*, 31/05/2010)
- Loi du 18 avril 2010 modifiant la loi-cadre relative aux professions intellectuelles prestataires de services codifiée par l'arrêté royal du 3 août 2007 (*M.B.*, 08/06/2010)
- Décret du 28 mai 2010 portant diverses modifications du décret du 30 mai 2008 relatif à l'établissement, au recouvrement et à la procédure contentieuse des taxes provinciales et communales (*M.B.*, 24/06/2010)
- Arrêté royal du 17 juin 2010 déterminant le modèle de la formule de déclaration en matière d'impôt des personnes morales pour l'exercice d'imposition 2010 et les conditions qui permettent de fournir les données demandées dans ladite formule de déclaration au moyen d'imprimés informatiques (*M.B.*, 25/06/2010)
- Arrêté royal du 6 juin 2010 portant désignation du Code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées (*M.B.*, 28/06/2010)

Juin 2010

- Arrêté royal du 2 juin 2010 modifiant l'arrêté royal n° 20, du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux (*M.B.*, 07/06/2010)

Flash-back sur l'IEC-info

L'actualité la plus consultée de nos rubriques du site.

41, rue de Livourne

- Sociétés (inter)professionnelles : nouvelle procédure et documents – 13/04/2010
- Cotisations, droit d'inscription et frais administratifs 2010 – 29/04/2010
- Nouvelle composition du comité exécutif du Conseil, de la Commission de stage et de son comité exécutif – 21/05/2010

Au cœur de l'actualité

- Le traitement comptable des dividendes en actions – 06/04/2010
- Régime d'imposition de remboursements de cotisations sociales à des titulaires de professions libérales – 12/04/2010
- Exonération de revenus professionnels d'origine étrangère : circulaire – 12/04/2010
- Montant des cotisations sociales pour indépendants à charge des sociétés inchangé – 20/04/2010
- Circulaire sur la déclaration libératoire unique et la régularisation fiscale – 21/04/2010
- Livraisons intracommunautaires de moyens de transport neufs : commentaire administratif – 29/04/2010

- Prolongation du crédit d'impôt pour l'achat de packs « Internet pour tous » – 11/05/2010
- Pas d'obligation de réclamer une déclaration papier pour ceux dont la déclaration est introduite par voie électronique par un mandataire – 11/05/2010
- Liste des États à la fiscalité peu élevée ou inexistante – 17/05/2010
- Régime fiscal des revenus alloués à un compte de type « Plan d'Épargne Logement » – 20/05/2010
- Formulaire de déclaration des paiements vers des États à fiscalité faible ou inexistante, ou ne respectant pas les standards d'échange d'information – 25/05/2010
- Le formulaire de la déclaration à l'impôt des sociétés de l'exercice d'imposition 2010 est paru au *Moniteur belge* – 26/05/2010
- La loi portant des dispositions fiscales et diverses est parue – 28/05/2010
- Critères essentiels du plan financier de la SPRL Starter, qui fait son entrée le 1^{er} juin – 31/05/2010

- La CNC précise le calcul des critères de l'article 15 C. soc. – 31/05/2010
- Sanction pour non-respect des délais de paiement du précompte professionnel – 02/06/2010
- Déclarations à l'impôt des sociétés exercice 2010 : 15 septembre (version papier) ou 15 octobre (Vensoc) – 09/06/2010
- L'application Vensoc est opérationnelle pour l'exercice d'imposition 2010 ! – 11/06/2010
- *My MinfinPro* : pratique, efficace, convivial ! – 11/06/2010

Parole d'experts

- Professions du chiffre, sociétés et responsabilité limitée – 05/05/2010
- Le droit de consultation des membres d'une ASBL dans laquelle un commissaire a été désigné – 19/05/2010
- L'affaire du commandement interruptif de prescription est à Luxembourg – 02/06/2010
- Comptabilité : quand la CNC se met au vert... – 09/06/2010
- Le juge peut-il réduire le taux de la cotisation spéciale sur commissions secrètes ou ne pas appliquer celle-ci ? – 16/06/2010

- Contrôle légal des comptes : transposition en droit belge de la directive européenne – 23/06/2010
 - L'immobilier et les droits de succession et de donation : applica- tion en droit international privé (1^{re} partie) – 30/06/2010
 - Critères essentiels du plan financier de la SPRL Starter, qui fait son entrée le 1^{er} juin – 30/06/2010
- Plus d'info : www.iec-iab.be

Le logiciel de comptabilité le plus complet à partir de €878! (Offre exclusive réservée aux fiduciaires)

Avec **Expert/M Plus** vous disposez d'un logiciel comptable convivial, rapide, flexible et complet. Parfaitement adapté aux besoins de l'E-comptabilité moderne.

Le logiciel comptable contemporain

Expert/M Plus fonctionne **très vite** : surtout grâce à sa possibilité d'encodage très rapide par le clavier, sa navigation rapide, sa structure claire et sa rapidité de consultation des données.

Expert/M Plus est particulièrement **flexible** : les écrans peuvent être entièrement configurés, pour que l'utilisateur puisse travailler uniquement avec les éléments dont il a besoin.

Expert/M Plus est un logiciel **très complet** qui suit de près la législation belge. Les modules Intrastat, la comptabilité analytique, les budgets, la TVA sur la marge, etc. sont déjà compris dans le prix de départ.



Kluwer

a Wolters Kluwer business

Paré pour la déclaration TVA électronique ?

Vous pouvez déposer différentes déclarations via une application Internet du SPF Finances. La déclaration TVA électronique via Intervat II et Belcotax sont compris dans le prix de départ.



Faxez encore aujourd'hui ce **coupon d'information** au **078 16 03 11**

Oui, je souhaite découvrir gratuitement *Expert/M Plus*, le logiciel de comptabilité le plus complet. Faites-moi parvenir la documentation et le CD de démo.

Faites-moi parvenir les **conditions spéciales** pour

- les fiduciaires
- les asbl
- les stagiaires
- les PME
- les professions libérales
- comptabilité en ligne

Mes coordonnées :

Entreprise _____

Prénom _____

Nom _____

Rue + n° _____

Code postal _____ Localité _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____

Z-648NA

Kluwer software • Waterloo Office Park • Drève Richelle 161L • B-1410 Waterloo
Tél. 078 16 03 10 • www.kluwersoftware.be